

RECTIFICATIF

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PROCEDURE ADAPTEE

Objet du marché :

**AUDIT CONTRACTUEL PREPARATOIRE A LA CERTIFICATION DES
COMPTES DU CENTRE HOSPITALIER PERIGUEUX
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014**

Lot unique : Audit comptable et Audit du contrôle interne

Référence dossier de consultation : MAPA FIN 14-0001

Type d'acheteur public : Etablissement public de santé.

Application Code des Marchés Publics (édition 2006) version consolidée

☛ DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 à 16 h 00.

Le rectificatif comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

SOMMAIRE

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION.	3
ARTICLE 2- FORME DU MARCHE.	3
ARTICLE 3- DECOMPOSITION DU LOT.	3
ARTICLE 4- DUREE DU MARCHE – DELAIS.	3
ARTICLE 5- RECEPTION DES OFFRES.	4
ARTICLE 6- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.	4
ARTICLE 7- PIECES JOINTES AU PRESENT RECTIFICATIF.	4

ARTICLE 1-OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet la désignation nomination d'un auditeur et d'un suppléant afin d'exercer une mission d'audit et de conseil à la préparation de la certification des comptes annuels du Centre Hospitalier de Périgueux.

Le mandat est relatif aux diligences requises dans le cadre de l'exercice de la mission légale de préparation à la certification des comptes annuels du Centre Hospitalier de Périgueux.

Les travaux incluent, notamment, la rédaction des recommandations nécessaires à la préparation de certification des comptes telles que prévues par les normes professionnelles des commissaires aux comptes.

L'établissement d'un plan de mission et d'un programme de travail se révèle indispensable dans la proposition des candidats et se définissent ainsi :

- Le plan de mission décrit l'approche générale des travaux,
- Le programme de travail définit la nature et l'étendue des recommandations estimées nécessaires, au cours de l'exercice, à la mise en œuvre du plan, compte tenu des prescriptions légales et des normes d'exercice professionnel ; il indique le nombre d'heures de travail affectées à l'accomplissement des ces diligences et les honoraires correspondants.

Toutes les prestations demandées devront être réalisées conformément aux dispositions des normes d'exercice professionnel (NEP) de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (www.cncc.fr).

Les méthodes de travail devront également être conformes à l'ensemble des règles encadrant l'exercice de la profession.

Toute modification de la réglementation s'appliquera automatiquement et fera, si nécessaire, l'objet d'un avenant au marché dans les limites posées par l'article 20 du code des marchés publics.

ARTICLE 2- FORME DU MARCHE.

Il s'agit d'un marché à lot unique.

Lot unique : Audit comptable et Audit du contrôle interne

L'établissement établira un ou des documents intitulés « bon de commande » pour l'exécution du marché ;

ARTICLE 3- DECOMPOSITION DU LOT.

La consultation comporte sur un lot unique

Lot unique : Audit comptable et Audit du contrôle interne

Les candidats doivent répondre à la totalité du lot unique.

ARTICLE 4-DUREE DU MARCHE – DELAIS.

Le marché est conclu à partir de la notification du marché et prend fin au plus tard le 15 mai 2015

Les prestations s'exécuteront à partir de l'exercice comptable de 2014 pour se terminer lors de la remise des rapports et recommandations : rapports d'audit sur le contrôle interne, rapports de recommandation et rapports sur la certification « à blanc » sur les comptes de l'exercice 2014.

ARTICLE 5- RECEPTION DES OFFRES.

La date limite de réception des offres est fixée au **LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 à 16 h 00.**

ARTICLE 6-PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Un acte d'engagement pour le lot établi en un seul original signé par le candidat ou par son représentant dûment habilité datés et signés
- Les annexes 1-2 , datées et signées
- les actes de sous-traitance et leur avenant, le cas échéant.
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives du Centre Hospitalier de Périgueux, fait seul foi.
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.), des Marchés Publics de Prestations intellectuelles (Arrêté du 16 septembre 2009 publié au JO du 16 octobre 2009).
- La déclaration d'indépendance du (des) commissaire(s) aux comptes appelé(s) à intervenir
- L'offre technique (Le programme de l'opération, la décomposition du temps d'intervention, un descriptif détaillé de chaque élément de mission..)
- Le planning de la mission

NOTA :

En cas de divergence entre le montant total sur l'acte d'engagement et celui mentionné sur les annexes , c'est le montant mentionné sur l'acte d'engagement qui fait foi.

Dans le cadre d'un marché à prix unitaire, en cas de désaccord, seul le prix unitaire figurant sur l'annexe à l'acte d'engagement sera pris en compte.

ARTICLE 7-PIECES JOINTES AU PRESENT RECTIFICATIF.

- CCTP modifié
- Annexe modifiée 1-2

**Fait à Périgueux, le
Tampon signature**

LE CANDIDAT

Le Directeur,

Thierry LEFEBVRE